

nombre d'hommes prêts à prendre part aux opérations de survivance et de sauvetage si le besoin s'en fait sentir. Il a été décidé de former jusqu'à 100,000 hommes à l'aide de cours spéciaux, d'une durée de six semaines chacun. Chaque cours permettra de former environ 25,000 hommes dans les salles d'exercices militaires qui existent dans le pays.

Ces cours comporteront une formation militaire de base suffisante pour maintenir la discipline et l'état d'alerte essentiels à la direction et à l'emploi efficace de cette force dans les opérations, mais, dans l'ensemble, on mettra l'accent sur les sujets essentiels à la survivance nationale. Durant tout leur cours, les recrues à l'instruction serviront dans la milice et seront continuellement prêtes à répondre à tout appel. Ces hommes toucheront la solde régulière, en plus de l'allocation de subsistance, que reçoit le simple soldat célibataire dans l'Armée régulière. Les exigences relatives à l'état physique ne seront pas aussi sévères que celles qui sont actuellement en vigueur pour l'Armée régulière, et les normes d'enrôlement seront modifiées pour permettre l'acceptation des candidats mariés ou célibataires de 18 à 50 ans.

Le premier cours est censé débiter à la mi-novembre. Lorsque les cours seront terminés, le Canada jouira d'une importante réserve compétente qui est indispensable à l'application des mesures de survivance qu'entraînerait une attaque nucléaire contre notre pays.

J'insiste surtout sur ce qui suit. Je ne veux pas donner l'impression que ces mesures sont en prévision d'une imminente déclaration de guerre. Il s'agit plutôt de mesures que le gouvernement, se rendant compte de ce qui peut se produire, doit, en toute prudence, prendre à titre de précautions. Je demande maintenant à déposer les deux décrets du conseil dont il est question.

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il serait peut-être plus régulier que je fasse part à la Chambre de la communication suivante. Nous avons récemment décidé d'accélérer l'exécution du programme de survivance nationale de l'Armée. J'aimerais exposer les diverses décisions déjà prises et les mesures qui en ont découlé jusqu'ici.

Nous avons décidé de commencer à doter d'un personnel militaire partiel le quartier général d'urgence, en vue d'assurer une plus grande sûreté de fonctionnement au commandement de l'armée. En conséquence, depuis le 24 août, des cadres minimums fonctionnent à plein temps au camp de Petawawa qui constitue un quartier général d'urgence pour l'Armée. En outre, nous avons

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

établi au même moment dans les provinces des commandements d'urgence et des quartiers généraux régionaux. Les centres de l'Armée d'où émaneraient les avertissements au public ont été établis hors des centres où la population est fortement concentrée.

Nous avons projeté l'établissement de quartiers généraux reliés à chaque ville susceptible de servir de cible aux attaques. L'établissement de ces quartiers généraux a été accéléré; ces deux dernières semaines, le personnel et les endroits où ces quartiers seront temporairement situés ont été choisis; en outre, les officiers senior suivront ce mois-ci un cours de formation de deux semaines.

Par ailleurs, il a été décidé d'acheter des stocks supplémentaires de vivres et de répartir des stocks de vivres, de véhicules, de couvertures, de vêtements, de fournitures médicales et autres nécessaires à l'Armée, dans les installations situées à l'extérieur des villes-cibles. Nous sommes en train d'effectuer ces achats et les régions militaires ont commencé à répartir leurs stocks.

Il a été décidé d'accélérer l'établissement du système de signalisation des explosions nucléaires et retombées radioactives en redistribuant un équipement de contrôle des radiations fourni aux unités de l'Armée, pour qu'elles s'en servent dans leurs opérations de retour sur les lieux en attendant l'équipement commandé depuis quelque temps à différents fournisseurs. Ce travail s'effectue et le système a, pour le moment, une capacité réduite. Il a été décidé, de plus, que le ministère de la Défense nationale accélérerait l'examen de la protection que ses immeubles offrent présentement contre les retombées. Le ministère procède à cet examen.

Les hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale ont pris contact avec ceux du ministère des Transports et les dirigeants de Radio-Canada en vue de s'assurer qu'un service de radiodiffusion d'urgence sera mis sur pied le plus tôt possible. On a pris des mesures en vue d'accélérer le programme d'installation de sirènes qui avait déjà été approuvé et, de plus, on a autorisé et mis en œuvre un accroissement de ce programme.

Nous commandons présentement de l'équipement supplémentaire «radiac» et de sauvetage, afin de préparer le plus rapidement possible les unités réorganisées de rentrée. Cette réorganisation nécessite une augmentation de près du triple de la force de sauvetage et comprend un accroissement de la milice.

Afin de permettre au service militaire des travaux d'entreprendre la tâche supplémentaire que lui imposent la construction des installations destinées à protéger contre les retombées, le système de signalisation des